



# Assemblée générale

Distr. limitée  
17 août 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 70 de l'ordre du jour

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale**

### **Renforcement des secours d'urgence, relèvement, reconstruction et prévention au lendemain des inondations qui ont dévasté le Pakistan**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991 et les autres résolutions qu'elle et le Conseil économique et social ont adoptées sur le sujet,

*Sachant* que les récentes inondations qui ont dévasté le Pakistan ont causé d'énormes pertes en vies humaines et des dégâts considérables sur le plan socioéconomique ainsi qu'aux infrastructures et à l'environnement,

*Notant* que l'ampleur de la destruction et des pertes en vies humaines causées par les inondations sans précédent provoquées par des pluies torrentielles, dans une région plutôt aride, témoigne des effets nocifs du changement climatique et de la vulnérabilité croissante des pays face à ce phénomène,

*Constatant* qu'il faut d'urgence mener une opération massive de sauvetage et de secours et appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction,

*Se félicitant* de l'aide et des contributions que la communauté internationale, dont des gouvernements, des organisations internationales, la société civile et le secteur privé, a apportées aux efforts de secours et de relèvement, qui traduisent l'esprit de solidarité et de coopération internationales en vue de faire face à la catastrophe et, dans ce contexte, appréciant le rôle joué par le peuple et le Gouvernement pakistanais,

*Se félicitant également* du lancement par l'Organisation des Nations Unies, le 11 août 2010, du Plan initial d'intervention d'urgence à la suite des inondations au Pakistan et de l'engagement constant dont fait preuve le Secrétaire général pour



intensifier les opérations mondiales de secours en vue de satisfaire les besoins urgents et immédiats des populations touchées,

1. *Exprime* sa solidarité et sa sympathie pleines et entières envers le peuple pakistanais touché par les inondations;

2. *Exhorte* la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes, ainsi que le secteur privé et la société civile, à apporter un appui total et une assistance au Gouvernement pakistanais au moment où celui-ci s'efforce d'atténuer les effets dévastateurs des inondations et de satisfaire les besoins de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme;

3. *Prie* le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies de redoubler d'efforts pour sensibiliser la communauté internationale aux besoins du Pakistan sur le plan humanitaire et en matière de redressement et de reconstruction et pour mobiliser à l'échelle internationale un appui et une aide efficaces, immédiats et appropriés en faveur du Pakistan;

4. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

---